Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 V 361 Vœu relatif au budget participatif de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

En réponse au vœu de Joëlle MOREL et des élus du groupe Ecologistes de Paris, à l'amendement déposé par Danièle PREMEL et les élus du groupe Communiste-Front de gauche, à l'amendement déposé par Eric Azière et les élus du groupe UDI-MoDem et aux amendements déposés par Nathalie Kosciusko-Morizet et les élus du groupe les Républicains ;

Considérant le vœu de l'exécutif relatif à la démocratie locale et à la participation citoyenne adopté lors du Conseil de Paris de mai 2014 qui prévoit notamment la mise en place d'un budget participatif ;

Considérant l'engagement de consacrer 5% du budget d'investissement aux projets proposés et plébiscités par les Parisiens dans le cadre du budget participatif, soit près d'un demi-milliard d'euros sur la mandature ;

Considérant la charte du budget participatif adoptée à l'unanimité lors du Conseil de Paris de novembre 2014 prévoyant un mécanisme d'abondement des investissements localisés consacrés aux budgets participatifs d'arrondissements ;

Considérant les 40 000 votes de l'édition 2014, les 5 115 projets déposés sur la plateforme numérique dédiée et les 66 000 votes de l'édition 2015, soit une hausse de 64%, démontrant ainsi l'intérêt des Parisiens pour cette démarche participative ;

Considérant les 188 projets sélectionnés en septembre 2015 par les Parisiens lors du vote, et devant être inscrits au budget primitif 2016 afin de respecter l'engagement de la Maire de Paris et des 20 maires d'arrondissements ayant pris part à la démarche en 2015 de les réaliser ;

Considérant que l'enveloppe affectée aux projets du budget participatif passera de 75 millions d'euros en 2015 à 100 millions d'euros en 2016 ;

Considérant les évolutions annoncées par Pauline Véron, adjointe à la Maire en charge notamment du budget participatif, lors du dernier comité de pilotage des maires d'arrondissement et des présidents de groupes politiques du Conseil de Paris le 4 novembre 2015, notamment le développement des outils de pédagogie sur le budget participatif en amont du processus, le renforcement des dispositifs de co-construction, l'attention particulière consacrée à l'émergence de projets collectifs dans les quartiers populaires, la mise en place d'un outil en ligne de suivi des réalisation des projets, de la refonte du site internet budgetparticipatif.paris mettant en avant les différentes étapes du budget participatif et son calendrier ;

Considérant la création de 9 postes proposés au budget primitif emplois dans les différentes directions impactées par cette innovation démocratique majeure ;

Considérant que le budget participatif est un dispositif évolutif construit en concertation avec les élus d'arrondissements, les agents de la Ville de Paris et les Parisiens eux-mêmes ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu :

- Qu'il soit proposé aux maires d'arrondissement une révision du mécanisme d'abondement des budgets participatifs d'arrondissement en proposant un abondement de 2 euros pour chaque euro consacré par un maire d'arrondissement au budget participatif de son arrondissement, et que le plafond mobilisable de l'enveloppe espace public des investissements d'intérêt local soit relevé à 40% au lieu de 30% actuellement ;

- Que le vote électronique et le vote papier aient lieu sur la même période ;

- Que les instances de la démocratie locale, notamment les conseils citoyens, les associations de quartier, les associations actives dans les quartiers populaires, les centres sociaux-culturels, les maisons des associations et les équipes de développement local soient associés aux différentes étapes du budget participatif afin de favoriser la participation et l'émergence de projets dans et au profit des habitants des quartiers populaires, et qu'une enveloppe de 100 000 euros y soit consacrée ;

- Que des réunions dans chacun des arrondissements puissent être organisées pour créer un réseau local de porteurs de projet. Les invitations seront envoyées par la mission participation citoyenne de la Ville de Paris, à la demande des mairies d'arrondissement concernées par les projets ;

- Que cette mobilisation assure le rôle pleinement inclusif du budget participatif de Paris et permette qu'une part significative des projets lauréats soit mise en œuvre dans les quartiers populaires ;

- Que des outils pédagogiques permettant de répondre aux questions relatives au budget de la Ville de Paris soient développés au cours de l'année 2016.